

FORMULAIRE DE PROCES VERBAL DE CONSEIL D'ECOLE

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par sa ou son président.e, signé par celui-ci puis contresigné par la ou le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspecteur.rice de l'éducation nationale du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ECOLE / RPI

NOM	Primaire Le Breuil Mingot	DATE DE LA REUNION
COMMUNE (S)	POITIERS	18 octobre 2022

Participant.e.s (préciser A: absent.e Exc pour excusé.e)

Représentants des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
- Mme Bonnin - Mme Pierdon - Mme Quintin -Val - Mme Spiquel - Mme Vanhoutte - M. Meric - Mme Marchand = Exc	<p><i>Président.e</i></p> Mme Charré	<p><i>Conseiller municipal</i></p> M. Saget	<p><i>DDEN :</i></p> Mme Gilardot
	<p><i>Enseignant.e.s</i></p> - Mme Bouty - Mme Tissier - Mme Poitevin - Mme Potonnet - Mme Macé - Mme Roy Guillon= Exc.	<p><i>Responsable périscolaire</i></p> Mme Simon-Joly = Exc.	
	<p><i>IEN</i></p> M. Bonnet (jusqu'à 18h45)		

Début de la séance : 18h03

Fin de la séance : 20h08

Ordre du jour

1. Rôles et attributions du Conseil d'école et résultats des élections
2. Organisation du temps scolaire et périscolaire
3. Approbation du règlement intérieur
4. Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école
5. Présentation des projets de l'année
6. Hygiène, sécurité et travaux à l'école

1. Résultat des élections et fonctionnement du Conseil d'école

Sur 199 parents inscrits, 88 suffrages ont été exprimés, 11 ont été nuls ou blancs.

7 parents élus :

- Mme Bonnin – maman d'un élève de GS (MS-GS)
- Mme Marchand – maman d'un élève de MS (MS-GS) et de CM1 (CE2-CM1)
- Mme Pierdon – maman d'une élève de CE2 (CE1-CE2)
- Mme Quintin-Val – maman d'un élève de PS (PS-MS) et d'une élève de CP (CP-CE1)
- Mme Spiquel – maman d'une élève de CE2 (CE2-CM1)
- Mme Vanhoutte – maman d'un élève de CE2 (CE1-CE2)
- M. Meric – papa d'un élève de CM1 (CE2-CM1)

Composition

En sont membres:

- le directeur de l'école, qui en est également le président
- les maîtres de chaque classe de l'école, y compris ceux exerçant à mi-temps ou complétant une décharge de service
- les représentants des parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes de l'école),
- le conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- un des membres du réseau d'aides spécialisées auprès des élèves en difficultés intervenant dans l'école
- la DDEN (déléguée départementale de l'Éducation Nationale, qui est une médiatrice au service de l'intérêt de l'enfant. et, en liaison avec l'IEN, les élus municipaux et les parents d'élèves).
- l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription, membre de droit.

En fonction de l'ordre du jour, le président peut inviter, après avis du conseil d'école, toute personne dont la consultation est jugée utile.

Attributions

Le Conseil d'École:

- vote le règlement intérieur de l'école,
 - établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
 - est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école.
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école,
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,
 - l'hygiène scolaire,
 - donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
- En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Fonctionnement

La directrice arrête l'ordre du jour.

Elle adresse les convocations et l'ordre du jour au moins huit jours avant la date de chaque réunion.

Dates prévisionnelles des prochains Conseils d'École : **21 mars 2023 et 27 juin 2023**

L'inspecteur de l'Éducation Nationale et les suppléants sont informés de la tenue du conseil.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats aux élections des représentants des parents d'élèves.

Le maire ou la moitié au moins des membres du conseil peuvent en demander une réunion à titre extraordinaire.

Un exemplaire en est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves et un sur le site :

<http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/poitiers-breuil/>

2. Organisation du temps scolaire et périscolaire

Organisation du temps scolaire

- L'équipe du pôle ressource du réseau (RASED) :

Mme Isabelle Vincent, psychologue scolaire

Mme Céline Houdelot, enseignante à dominante relationnelle

M. Thierry Brossard, enseignant à dominante pédagogique

Ils interviennent au sein de plusieurs écoles et sont rattachés à l'école élémentaire de Daudet à Poitiers.

La demande est faite par des enseignants et/ou des parents.

L'autorisation des parents est indispensable pour débiter une prise en charge.

- L'équipe enseignante & les effectifs

Mme Bouty et Mme Luciat- LABRY (ATSEM)	Mme Tissier et Mme Delhome (ATSEM)	Mme Mme Charré & Mme Macé (mardi + mercredi)	Mme Roy Guillon & Mme Macé (lundi)	Mme Potonnet	Mme Poitevin & Mme Macé (vendredi)
PS-MS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
14+9 23	10+14 24	19+5 24	8+14 22	7+18 25	21
140 élèves					

L'équipe enseignante avait pensé en juin que c'était une bonne chose de demander les vœux des enfants dans le souci d'assurer le bien être des enfants. Or, plusieurs vœux n'ont pu être honorés au regard des fluctuations qui ont pu avoir lieu durant l'été. Cela a généré certains émois et quelques tensions au sein de la communauté éducative. Pour les prochaines rentrées scolaires, seule l'équipe enseignante est décisionnaire, en conseil des maîtres, de l'organisation pédagogique, comme le définit l'article 2 du décret du 24 février 1989, sans avis consultatif des parents ou des élèves.

Monsieur l'Inspecteur, présent au regard de la situation de la classe des CE1-CE2 apporte des précisions.

L'enseignante titulaire, en congé long, a été remplacée par diverses personnes ces dernières semaines.

Le cadre étant fragilisé au sein de la classe avec des conflits, des mesures ont été prises lors de concertations entre l'équipe enseignante, les membres du pôle ressource et monsieur l'inspecteur.

De ce fait :

- une seule et même personne assurera le remplacement (un maître) afin d'assurer une stabilité
- une brigade d'appui (enseignante spécialisée détachée pour quelques temps sur une classe) sera présente dès la rentrée pour accompagner l'enseignant afin de réinstaurer un climat plus serein et propice aux apprentissages en réaffirmant la posture de chacun et en redéfinissant la relation enseignant-élèves.
- une organisation a été pensée : 2 groupes de 4 élèves seront identifiés chaque semaine pour aller réaliser un travail en autonomie au sein de deux autres classes (celle de Mme Poitevin et celle de Mme Charré). Cela permettra de réaffirmer le cadre scolaire, la posture d'élève au sein du groupe classe mais aussi, de manière plus élargie, au sein de l'école avec d'autres adultes.

Un décloisonnement a été mis en place le jeudi après-midi afin que les CE2 se retrouvent pour travailler les compétences liées au « temps ». Ils passent une récréation complète ensemble avec l'enseignante des CE1-CE2. Les CE1 sont actuellement accueillis par Mme Poitevin pour un travail en autonomie. Ils feront « temps » avec Mme Charré, après les vacances d'octobre.

Un décloisonnement total aura lieu durant la deuxième période (4x1h pour confectionner des objets pour le marché de Noël)

Concernant l'équipe pédagogique, Mme Macé assure tous les compléments de l'école.

Deux enseignants remplaçants sont rattachés à l'école : M. Andaur et Mme Richard. Ils sont appelés sur des missions de remplacement et sont très rarement à l'école.

L'accompagnement des élèves en situation de handicap par Mme Joubert.

La concierge de l'école est Mme Junger.

•Les récréations

Horaires	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
Entrée	8h45	8h45	8h45	8h45	8h45
Récréation PS-MS	10h30/11h00	10h30/11h00	10h30/11h00	10h30/11h00	10h30/11h00
Récréation Ms-GS	10h15/10h45	10h15/10h45	10h15/10h45	10h15/10h45	10h15/10h45
Récréation cp-ce1-ce2	10h10/10h25	10h10/10h25	10h10/10h25	10h10/10h25	10h10/10h25
Récréation Ce2-CM1-CM2	10h30/10h45	10h30/10h45	10h30/10h45	10h30/10h45	10h30/10h45
Sortie	11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
Entrée	13h45	13h45		13h45	13h45
Récréation C2	14h40/14h55	14h40/14h55		14h40/14h55 (CP-CE1-CM2)	14h40/14h55
Récréation C3	15h/15h15	15h/15h15		15h/15h15 (CE2-CM1)	14h45/15h
Récréation C1	14h45-15h15	14h45/15h15		14h45/15h15	14h45/15h
Sortie	16h	16h		16h	16h

Les élèves peuvent apporter des billes, un pop-it ou autre fidget anti stress, un livre ou une corde à sauter (cf règlement intérieur).

• APC

Pendant 24 semaines, de 11h50 à 12h20. Les élèves auront des séances de 30 minutes. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité. Sur ce temps la fluence (rapidité de lecture) est travaillée sous différentes formes. Il y a également une aide apportée pour les enfants ayant des difficultés dans certains domaines.

• Périscolaire

Une nouvelle responsable est nommée : Mme Simon-Joly Lorène.

L'équipe des animatrices reste globalement stable.

Depuis fin septembre, il y a une nouvelle organisation périscolaire pour le déjeuner dans le cadre de l'éducation bienveillante et positive. Tous les plats sont disposés en même temps au milieu de la table. Les élèves choisissent l'ordre des aliments et se servent en autonomie. Les animatrices régulent les quantités si nécessaire. Un parent a fait part de son questionnement quant à la pertinence de ce nouveau fonctionnement, avec la crainte que les enfants ne goûtent pas à l'ensemble des plats proposés. D'après les retours de la responsable de l'office, les repas se passent bien. Les animatrices veillent à ce que les élèves goûtent tout, même les plats.

Il y a une inquiétude également concernant la rapidité à laquelle mangent les enfants. Mme Charré précise qu'ils ont 40/45 min. Cependant, au début de cette nouvelle organisation des ajustements ont été nécessaires en maternelle. Les repas étaient très rapides (20min), les élèves se dépêchaient de tout manger, ils étaient très excités et cela avait des répercussions sur le temps calme en début d'après-midi.

Un questionnement a eu lieu sur la possibilité d'utiliser, comme en crèche, des plateaux repas sur lesquels seraient disposés les couverts, le dessert et l'assiette. Les enfants pourraient se servir l'entrée et le plat, dans l'ordre qu'ils souhaitent sans, toutefois, prendre plusieurs desserts.

Enfin, l'utilisation de serviettes en élémentaire est évoquée. Suite au contexte sanitaire, elles avaient été proscrites.

Les enseignantes rappellent qu'avant covid, les enfants en avaient mais ne les utilisaient pas. L'usage de ces dernières, fournies par les parents de manière hebdomadaire, peut être éventuellement incité par les animatrices en fonction de leur accord.

En maternelle, les enfants en ont une et la rangent dans un casier attribué.

3. Approbation du règlement intérieur

Aucune grosse modification n'a été effectuée.

Le règlement a été voté à 13 voix.

4. Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école

Au 1^{er} septembre 2022, le relevé bancaire indiquait 2 874, 58€. Il restait à déduire le règlement du projet « un auteur des auteurs » de l'année scolaire précédente.

Mme Charré rappelle que la coopérative scolaire sert à financer des sorties (cinéma, spectacles, musées...), des projets, ou l'achat de matériel. L'année dernière après décision du conseil des maîtres, une trottinette, un tricycle et une draisienne avaient été achetés.

Il y a une bonne participation des familles (2 234€) soit environ 97 %.

Une augmentation du montant est proposée. L'équipe enseignante est unanime pour laisser ce tarif dégressif. La participation actuelle, les subventions allouées par la mairie, et la participation de l'APE permettent de financer les sorties et les projets pensés par l'équipe enseignante. La directrice précise que les demandes de subventions exceptionnelles ont toujours été acceptées par la mairie.

Concernant le budget mairie pour les fournitures et l'équipement, une baisse est constatée. Effectivement, il y a deux ans, le budget équipement était de 2272€ pour les deux classes de maternelle, il est actuellement de 1795,40€ avec notamment la disparition d'une partie pour équiper les classes de matériel commun (tapis, jeux). Le constat est le même en élémentaire. Par ailleurs, l'équipe enseignante constate que la dotation par élève (24€) reste inchangée depuis une dizaine d'années malgré la hausse exponentielle des prix.

5. Hygiène, Sécurité et travaux

Sécurité

LE PPMS

Il existe deux types de PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

-Le PPMS risques majeurs :

permet de savoir comment réagir en cas de dangers (inondations, tempêtes, transport de matériel dangereux)

exercices de confinement ou d'évacuation. La Directrice est dans son bureau pour être en relation avec les secours.

Dans chaque lieu de confinement (BCD école élémentaire et salle de motricité) se trouvent un téléphone, des lampes-torches, des bouteilles d'eau et une radio. Le signal utilisé est la corne de brume.

-Le PPMS alerte attentat-intrusion de personnes : permet de savoir comment réagir en cas d'attentat ou d'intrusion de personnes dangereuses dans l'école (exercices de confinement ou d'évacuation selon la situation). Le signal retenu est le sifflet + communication avec les talkies-walkies et sms

3 exercices seront réalisés dans l'année.

Un exercice de confinement « alerte attentat intrusion de personnes » a été réalisé le 18 octobre 2022 à 9h15. Le signal retenu pour ce PPMS (sifflet) fut inaudible pour la majorité des classes. C'est le même constat depuis une dizaine d'années. Le signal n'est pas adapté à la configuration du bâtiment. Seule une installation avec signaux lumineux serait adéquate et respecterait les préconisations.

ALERTE INCENDIE

Un exercice a été réalisé le 13 septembre 2022. Tout s'est bien passé.

AMÉNAGEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE L'ÉCOLE

Travaux réalisés :

- La réfection des trottoirs devant l'école suite à une demande effectuée en conseil d'école.

Travaux demandés :

Les demandes restent inchangées pour les travaux par rapport à l'année scolaire précédente (toilettes au RDC en élémentaire, placard dans la classe des MS-GS)

M. Saget ajoute que les toilettes sont inscrites au budget de 2023.

Un parent demande ce qu'il en est de l'isolation de l'école. Dans certaines écoles poitevines, elle a été refaite.

L'école du Breuil Mingot n'est pas concernée par cela. M. Saget précise qu'il y a une priorisation des écoles (celles en mauvais état, celles avec lesquelles un travail avait été amorcé avec la précédente équipe municipale, celles faisant l'objet d'une reconstruction bioclimatique ou d'une végétalisation).

Des échanges ont lieu concernant la construction d'une piste cyclable entre l'école et le quartier de St Eloi afin de permettre aux familles de venir à l'école en vélo de manière sécurisée. Le quartier du Breuil-Mingot, bien qu'il soit composé de champs et chemins, offre peu de possibilités de réaménagements urbains. Les lieux sont privés, les propriétaires ne veulent actuellement pas vendre. Dans le cadre de la sécurisation d'un itinéraire cyclable, rue de la girée au quartier de St Eloi, la mise en place d'un chausson est évoquée, tout comme celle de chicanes devant l'école pour faire ralentir les automobilistes. C'est un sujet à approfondir.

M. Saget note qu'une réflexion est en cours concernant l'aménagement d'espaces pour les piétons tout en prenant en compte le cadre péri-urbain du Breuil Mingot. Mme Charré remercie l'élue pour la transmission des demandes.

6. Actions pédagogiques : projets, sorties, dispositifs utilisés.

ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE

- Marché de Noël : moment convivial avec la possibilité de vendre des objets confectionnés par les élèves (date non définie encore)
- Spectacle de Noël : en cours de recherche par l'APE
- Parcours du cœur en élémentaire, organisée par les CM2.
- Course d'automne, habituellement organisée par les foulées douces de Montamisé, se fera au Breuil Mingot et sera organisée par l'équipe enseignante, uniquement pour les classes de l'école.
- Projet commun au classe : la biodiversité, les insectes, les animaux avec l'idée de visiter une réserve zoologique, ou une ferme pédagogique en mars/avril pour permettre l'exploitation en classe après.

PS-MS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM2
Séance cinéma le 9/01/23	- Classe dehors	- Classe dehors	Prévention routière pour le permis vélo	Prévention routière pour le permis vélo	Prévention routière pour la maniabilité
Séance cinéma en avril 2023	Film Ernest & Célestine	Journée au CRED pour des ateliers (semaine des sciences) 15/10	- Visite de la caserne des pompiers : 15/11	Natation en de mars à mai pour les CM1	Golf de septembre à décembre
Château de Beauvoir (en 3ème ou 4ème période)	Après-midi à la Roseraie si la météo le permet le 21/20/22	Promenade autour de l'école pour observer les arbres 19/10	- Spectacle « Entordu » : 8 novembre	Combat pour les CE2-CM1 de janvier à mars.	Spectacle 080 dans le cadre des Petits devant, les Grands derrière début octobre
	Séance Cinéma en janvier avec une animation au musée Ste Croix	En attente de réponse pour les spectacles	Natation en de mars à mai pour les CE1	Parcours citoyen : intervention de la Nouvelle République autour de la création d'un journal en janvier	Visite des archives municipales avec un travail autour du quartier du Breuil Mingot à venir.
	Séance cinéma en juin	Conseils de coopération (en partenariat avec la mairie de Poitiers et l'OCCE)		Spectacle 080 dans le cadre des Petits devant, les Grands derrière début octobre	Projet « porté disparu » proposé par l'équipe de circonscription autour d'énigmes à résoudre sur des espaces animales disparues de novembre à avril.
	Château de Beauvoir (date inconnue)	Natation en de mars à mai.			Radiohebdos : enregistrement de problèmes réfléchis par les élèves à destination de tous les écoliers français le 5/12 sur les droits des enfants.

APE

Les membres de l'APE organisent leur réunion le 21 novembre. Plusieurs actions sont organisées (vente de jus de pomme, boum d'halloween, etc.) L'APE participe dans le financement des projets de l'école et l'achat de livres à Noël.